



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Le 21 septembre prochain, une partie de Lasne sera «sans voiture»

La commune de Lasne s'associe aux communes voisines de La Hulpe et de Rixensart pour participer à la « journée sans voiture », le dimanche 21 septembre prochain, de 10 h à 17 h.

L'objectif d'une telle journée est de rassembler les citoyens autour du thème du transport durable, de changer les comportements, et de progresser vers une stratégie de transport plus respectueuse de l'environnement.

Nous savons bien qu'une telle initiative n'est pas appréciée par tous, mais c'est un moment symbolique dans cette année, à une époque où tout « doit aller vite », et une occasion de tester un moyen de transport différent de celui le plus utilisé dans notre commune, la voiture.

Un large périmètre couvrant une grande partie de La Hulpe et de Rixensart, et seulement le nord-est de Lasne sera concerné par cette opération (voir les détails dans les informations communales).

La circulation y sera interdite pour les véhicules à moteur, sauf pour les services de police, de secours, les bus et autres véhicules dûment autorisés.

De nombreuses animations sont prévues dans les trois communes (voir les détails dans les informations communales) et des navettes de bus emprunteront trois circuits à fréquence régulière, permettant de rejoindre les différents

lieux d'activités, les gares et autres lignes régulières de bus.

Lasne Nature s'est engagée à participer à l'animation de cette journée en proposant un **parcours piétons libre** (on part quand on veut entre 10 et 17 h, et on suit un road book), par les chemins et sentiers, entre la place Azay-le-Rideau à Lasne et la Mazerine à La Hulpe, soit environ 7 km. Le parcours pourra être entamé par les deux bouts, le retour étant assuré par une navette en bus pour ceux qui le désirent.

Lasne Nature est associée à la Ligue des Familles pour animer une **boucle cycliste** qui partira de la place Azay-le-Rideau à 12 h 30. Cette promenade se veut familiale, elle parcourra environ 24 km dans le périmètre fermé des trois communes. C'est l'occasion de tester un déplacement en vélo, tout en respectant le code de la route et la condition physique de chacun (le groupe attendra régulièrement les retardataires). Le retour à Lasne est prévu vers 14 h 30.

D'autres animations lasnoises sont annoncées :

- Au centre sportif de Lasne : démonstrations de vélo-trial (initiation possible) et restauration (barbecue) ;
- À la ferme de la Brire : stand hippomobile
- À la plage de Renipont : organisation d'un triathlon (natation, vélo, jogging)
- À la place d'Azay-le-Rideau : location de vélos

Il est temps de vérifier vos vélos ou l'état de vos semelles de jogging, afin d'être prêt pour ce 21 septembre festif.



AU SOMMAIRE

Le 21 septembre, Lasne «sans voiture»	1
Les coulées de boue nous menacent	1-2
La biodiversité mise en danger par les plantes invasives	3
Quels engrais pour nos jardins ?	4-11
Les entreprises ont d'excellentes raisons de protéger la biodiversité	5
Assemblée Générale de Lasne Nature	5
Y a-t-il un lien entre éco-consommation et diminution du risque de cancer ?	6-7
Nouvelle législation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB)	8
La nature de septembre à novembre	8-9
Compensation des émissions de CO2	9
Je peux faire quelque chose pour la biodiversité	10
Miel ou vinaigre	10
Nos éditions	11
Collectes sélectives	11
Agenda	12
Mots croisés	12
Téléphones, fax, E-mail	12

Les coulées de boue nous menacent

Il est de plus en plus fréquent de constater de nombreux dégâts suite à des fortes pluies.

Outre les inondations, ce sont les coulées de boue qui causent bon nombre de dégradations aux terres agricoles et aux infrastructures et propriétés se trouvant en aval.

Des inondations boueuses ont touché près de 80 % des communes du centre de la Belgique au cours des dix dernières années. Le coût de ces dégâts se chiffre en dizaines, voire centaines de millions d'euros par an.

La réserve du ru Milhous a subi, fin avril, début mai 2008, d'importantes coulées de boue en provenance du champ voisin.

La Région wallonne se soucie de

ce phénomène et plusieurs organismes sont chargés d'étudier des solutions. Les conséquences des coulées de boue sont, en effet, multiples :

· Pour le cultivateur

- o Pertes de rendements dues au déracinement des cultures
- o Pertes de terre, de matières organiques (270 kg d'humus par hectare et par millimètre de sol érodé)
- o Pertes d'éléments nutritifs (azote, phosphore...)
- o Formation de rigoles, ravines et autres gênes à la mécanisation
- o Mise à nu de couches du sol moins fertiles
- o Diminution des réserves utiles en eau pour les racines

(suite page 2)



Les coulées de boue nous menacent

Suite de la page 1

· Pour la partie aval

- o Dégâts dans les habitations
- o Dépôts sur les voiries
- o Dépôts dans les étangs, les lacs et les bassins d'orage
- o Entraînement dans les cours d'eau, les collecteurs, avec des dépôts de sédiment causant des obstructions et des colmatages
- o Accumulation de substances fertilisantes, pesticides et autres ayant des conséquences sur la vie des cours d'eau

Les causes

L'érosion due à l'eau dépend de la combinaison de plusieurs facteurs : la pluie, la nature du sol, l'inclinaison et la longueur de la pente, la couverture végétale du sol, les pratiques de culture.

L'intensité des précipitations est un facteur déterminant. Ainsi une averse de soixante litres par mètre carré tombant pendant une heure aura un pouvoir érosif trois fois plus élevé que si la même quantité d'eau était tombée en vingt-quatre heures.

Plus la vitesse des eaux de ruissellement est élevée et plus l'arrachement et la mise en boue des particules du sol sera favorisé.

Un sol sera d'autant plus facilement érodé que sa granulométrie est fine (un sol limoneux est plus fragile), que sa structure est faible (un gain de 1 % du taux de matières organiques diminue l'érodibilité d'environ 10 %), de la perméabilité des couches de surface.

Sur une parcelle cultivée uniformément, ayant une longueur suivant la pente de 10 % sur 100 mètres, la quantité annuelle de sol érodé sera six fois plus élevée que si la pente est de 3 %.

La concentration des eaux de ruissellement va accentuer les dom-



mages en aval.

Plus un sol est couvert, et plus ce couvert est dense et permanent, alors plus ce sol sera protégé du pouvoir érosif des pluies et des flux de ruissellement.

Le travail du sol qui affine trop les couches en surface favorise la formation de boue.

Certains types de labours peuvent accentuer l'érosion. L'orientation des sillons par rapport à la pente a un impact direct sur les conséquences en aval.

Les rigoles créées par les roues des engins agricoles, devenus de plus en plus lourds, peuvent aussi contribuer à accélérer les flux de ruissellement.

Les solutions

Les cultures de couverture (moutarde, phacélie, avoine, ray-grass, seigle) mises en place entre deux cultures principales, qui réduisent la période pendant laquelle le sol reste nu.

La gestion des résidus de culture,

qui concerne les pailles, chaumes, fanes de pommes de terre, de betteraves... Différentes techniques, liées également au type de labour, sont proposées aux agriculteurs. Les matières organiques jouent un rôle de ciment dans la formation des agrégats, ce qui permet une meilleure résistance à leur détachement. L'incorporation superficielle de ces matières organiques sera préférée à l'enfouissement profond.

Les bandes enherbées mises perpendiculairement à la pente permettent de ralentir les eaux de ruissellement, de favoriser leur infiltration et le dépôt éventuel de sédiments.

L'ajout d'un fossé et/ou d'un talus et d'une haie au bord de la bande enherbée augmentera le temps de résidence du ruissellement sur la bande enherbée.

Les agriculteurs sont donc des interlocuteurs incontournables pour résoudre cette problématique. La Direction Générale de l'Agriculture a publié dans la série les livrets de l'agriculture, le livret n° 12 « Lutter contre l'érosion des terres », dont le texte ci-dessus est inspiré. Concernant la problématique des coulées de boue, ayant des conséquences sur les biens publics et privés, une coordination au niveau communal est souhaitable



La biodiversité mise en danger par les plantes invasives

Nous possédons, parfois dans nos jardins, des plantes exotiques (espèces introduites volontairement ou accidentellement par l'homme dans une zone située en dehors de leur aire de répartition géographique) tellement bien acclimatées, qu'elles se disséminent et prennent la place des espèces indigènes dans la nature. On parle dans ce cas de plantes invasives.

Trois espèces sont particulièrement visées en Région wallonne: la **berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*), la **balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera*) et la **renouée du Japon** (*Fallopia japonica*).

Notre réserve du ru Milhoux est ainsi « victime » des deux premières citées.



Berce du Caucase

Les conséquences de cette compétition sont multiples : les espèces invasives présentent une réelle menace pour la flore locale qui perd son espace de développement. La faune pollinisatrice est monopolisée par ces plantes, au détriment des autres espèces locales. La santé humaine peut également être affectée par la berce du Caucase qui provoque des brûlures par une réaction photosensible.

La dissémination de ces espèces attire aujourd'hui l'attention des pouvoirs publics. Des inventaires sont dressés afin de limiter leur prolifération. Les cours d'eau y sont propices, c'est pourquoi le Contrat de Rivière Dyle a invité tous les partenaires à participer à un inventaire des espèces le long des cours d'eau.

Quelle attitude adopter lorsqu'une espèce invasive est repérée ?

Les objectifs sont de différents ordres :

1) soit supprimer le couvert trop important de la plante sur le site,



Balsamine de l'Himalaya

2) soit agir à long terme en évitant que de nouvelles graines, tiges ou fragments de rhizome ne se dispersent. Ces éléments de dissémination, s'ils ne sont pas supprimés, continuent à ensemercer le site, mais peuvent également atteindre de nouvelles stations et donner naissance à de nouvelles populations,

3) soit encore éradiquer la population.

La méthode de gestion doit être choisie en fonction de l'objectif poursuivi.

Plusieurs méthodes de gestion sont conseillées dans la littérature mais la coupe sous le collet a été identifiée comme la meilleure technique pour la balsamine, l'arrachage et la fauche pour la berce, tandis que pour la renouée aucune technique n'est encore évaluée valablement à ce jour. Pour plus de détails, il est conseillé de consulter le « Guide de gestion des principales plantes invasives en milieu humide ».

Quelle que soit la méthode de gestion choisie, les principes suivants sont à prendre en considération :

Ne pas faire

Ne pas planter, semer ni distribuer ces plantes.

Ne pas les traiter chimiquement en bordure de cours d'eau ou en zone naturelle préservée.

Ne pas toucher la berce du Caucase sans se munir de gants imperméables et de vêtements de protection.

Ne pas débroussailler la balsamine au-dessus du premier nœud et ne pas arracher qu'une partie de la plante.

Ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature ou dans la rivière.

Ne pas stocker les résidus de fauche en milieu fermé sans surveillance.

Ne pas transporter les résidus non correctement couverts.

Ne pas les composter.

Ne pas déplacer les terres contaminées par des graines de berce ou de balsamine, par des rhizomes ou

fragments de rhizomes de renouée. Ne pas toucher les outils souillés par la berce du Caucase à mains nues. Ne pas laisser les résidus de fauches des renouées éparpillés sur le site.

A faire

Intervenir avant la fructification pour la berce et la balsamine.

Éliminer les plants de berce en les coupant sous le collet.

Stocker les résidus de fauche en milieu ouvert, brûler les ombelles de berce dès que possible.

Arracher l'entièreté de la balsamine de l'Himalaya ou la faucher en-dessous du premier nœud.

Rassembler les balsamines coupées ou arrachées en un tas en milieu ouvert, loin de la berge pour le sécher.

Enlever la terre des racines des balsamines pour accélérer le séchage.

Laisser sécher les résidus de renouées pour les brûler dès que possible surtout s'ils contiennent des rhizomes.

Surveiller qu'aucun résidu de renouée ne s'enracine ou l'extraire immédiatement.

Transporter les résidus bien couverts.

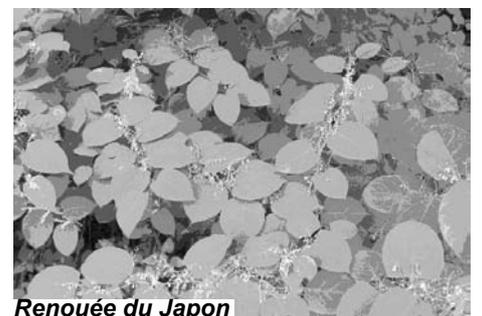
Nettoyer les outils pour la berce et la renouée.

Nettoyer les pneus des engins de tout résidu de terre ayant été en contact avec la renouée, sur le site même ou sur un sol ne permettant pas à la plante de se reproduire végétativement.

Visiter les sites un mois après l'intervention et répéter la gestion si nécessaire.

Répéter la gestion pendant plusieurs années.

Pour en savoir plus, consultez le site www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm du Laboratoire d'Ecologie FUSAGx à Gembloux.



Renouée du Japon



Quels engrais pour nos jardins ?

Le sol

Le sol est le milieu où tout végétal puise la majeure partie des éléments nutritifs nécessaires à son développement. Il peut être :

Argileux : 30 % d'argile. La terre est imperméable, froide, humide, crevassée par temps sec

Sableux : 70 % de sable. La terre est perméable, chaude, abrasive

Calcaire : 10 % calcaire. La terre est sèche et chaude l'été et froide l'hiver

Humifère : 5 % d'humus

Si deux éléments dominent la terre devient alors : argilo-calcaire, argilo-siliceuse, silico-calcaire.

Une terre peut-être acide (pH<7), neutre (pH de 7) ou basique (pH>7). La terre de bruyère est acide, le sol calcaire est basique.

Cette réaction du sol est en relation directe avec le pouvoir absorbant.

Plus le sol est cultivé plus le pH diminue, d'où la nécessité des amendements et des engrais pour maintenir ce pH propice à la culture (pH de 6,5 à 7) ; un sol basique provoque des chloroses.

Le sol renferme de nombreux organismes tels que bactéries, champignons, algues, etc.

Déterminer la nature du sol permet d'améliorer la production en corrigeant ses défauts. La meilleure solution est de faire analyser son sol par un laboratoire spécialisé sans oublier de demander les corrections à apporter en fonction des cultures (potager, fruitiers, gazon, ornement ou prairie).



La fertilisation

La fertilisation, c'est tout ce que le jardinier fait pour maintenir ou accroître la fertilité du sol de son jardin : apport d'engrais, de compost, d'amendements divers...

Que se passe-t-il si l'on ne met rien dans le jardin ?

– Une baisse progressive du taux d'humus qui est une substance organique issue de la transformation des matières végétales et animales « tombées » sur le sol et dégradées par oxydation au contact de l'air. La destruction de l'humus est très rapide dans les sols trop profondément travaillés, dans les sols trop arrosés, et dans les jardins trop propres où le sol est souvent laissé à nu.

– Un appauvrissement du sol en éléments nutritifs qui sont apportés en permanence au sol grâce à des phénomènes naturels. L'azote de l'air peut-être fixé par des bactéries ou des algues présentes dans le sol et mise plus tard à la disposition des plantes. Les autres éléments indispensables aux plantes ne sont pas renouvelés de cette manière : prélevés par les cultures, ils sont perdus pour le sol. On observe alors des carences.



Quels sont les principaux éléments nutritifs ?

Les besoins essentiels pour les plantes sont les trois éléments N,P,K, ainsi que quelques oligo-éléments.

L'azote (N) favorise la pousse, le développement des tiges et des feuilles.

Le phosphore (P) favorise la formation des fleurs et des graines.

Le potassium (K) (ou potasse) favorise le développement des organes de réserve (tubercules, racines, fruits), la co-

loration des fleurs et des fruits, la résistance aux maladies.

Les oligo-éléments : fer, zinc, manganèse sont indispensables mais à faible dose.

Les engrais

Les engrais de synthèse

Dans les engrais chimiques les trois éléments sont directement assimilables par la plante. Ils vont souvent apporter un coup de fouet à la plante.

Lessivables, seule une infime partie est utilisée par la plante, le reste part dans le sol et va polluer la nappe phréatique (voir problèmes des nitrates dans l'eau du robinet), ou se disperse dans l'air et pollue l'atmosphère.

Leur fabrication est dangereuse (rappelez vous AZF) et polluante.

Ils contiennent de nombreuses impuretés (métaux lourds dans les superphosphates par exemple).

Ils n'ont aucune action positive sur la qualité du sol.

Les engrais naturels

Ils sont composés de produits animaux (fumier), de composés végétaux (compost) et de terreau fin qui est souvent un mélange des deux.

Ils sont progressivement assimilables par les plantes, ils sont digérés par les micro-organismes qui les minéralisent et les rendent ainsi disponibles. Les plantes les utilisent en libre service.

Ils apportent de nombreux éléments.

Ils favorisent l'activité microbienne du sol.

Il n'y a pas de risque d'intoxication.

Ne jamais utiliser le fumier directement sur les plantes, le composter et le laisser vieillir.

Le meilleur engrais organique est le compost qui apporte humus et éléments nutritifs.

Trois grands principes pour réussir son compost : équilibrer les apports en mélangeant des matières sèches (feuilles...) et des matières humides (gazon, déchets de cuisine...) arroser et aérer. On peut ajouter quelques feuilles d'orties comme activateur.

À maturité (6 à 8 mois), le compost s'utilise à 1/3 pour 2/3 de terre de jardin.

La culture des engrais verts

En complément, la culture d'engrais verts enrichit et améliore la texture du sol. Ces engrais verts protègent le sol, et grâce à leurs racines travaillent le sol en profondeur. Certaines plantes productrices d'humus peuvent remplacer partiellement le fumier et le compost. Enfin, l'engrais vert absorbe les nitrates qui autrement seraient lessivés par les pluies et perdus.



Pour infos voici les engrais verts les plus intéressants et leur utilisation :

Beaucoup d'engrais verts étouffent les mauvaises herbes, et produisent de l'humus comme la phacélie (semis au printemps) ou le sarrasin. Certains améliorent la structure du sol, comme le seigle d'automne. Il se sème après les



Les entreprises ont d'excellentes raisons de protéger la biodiversité

Dans la revue Natura 2000 n° 24 de juillet 2008, publiée par Commission Européenne DG Environnement, Patrick Murphy, Directeur de l'Unité Nature et Biodiversité de la DG Environnement signe l'éditorial que voici :

« La protection de la biodiversité est une priorité de la politique environnementale de l'UE. Outre le parachèvement de l'installation du réseau Natura 2000 dans les 27 États membres d'ici 2010, nous devons, comme le reconnaît notre Plan d'action 2006 en faveur de la biodiversité, œuvrer davantage à mieux intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans d'autres domaines de politique importants et, surtout, à tisser des partenariats avec les entreprises.

Actuellement, si la protection des espèces et des habitats reste un élément important du programme de sauvegarde de la biodiversité, le principal objectif est de protéger la structure et la fonction de nos écosystèmes naturels. Sans écosystèmes résistants, sains et fonctionnant de manière adéquate, nous ne pourrions compter sur le flux continu de biens (aliments, matières premières, médicaments, air propre, eau, etc.) et de services (protection contre les inondations, protection des côtes, recyclage des nutriments, stockage du carbone) dont la société humaine dépend tellement. Des écosystèmes dégradés par la destruction des habitats, par la surexploitation des ressources en eau et par une surcharge de polluants n'auront pas la résilience nécessaire pour faire face à l'énorme stress supplémentaire que constitue le changement climatique.

La protection de la biodiversité se justifie au niveau macro-économique mais aussi au niveau des entreprises elles-mêmes. Nombreux sont les chefs d'entreprises qui ont reconnu les solides arguments plaidant en faveur de la protection de la biodiversité et qui ont eu le courage et la perspicacité de montrer l'exemple au sein de leurs entreprises, de leurs secteurs d'activités et à l'échelle plus globale. L'IUCN (Union Mondiale pour la Nature) s'emploie depuis de nombreuses années à donner des idées et lancer des initiatives novatrices en collaborant étroitement avec les entreprises en vue de mettre en évidence les arguments en faveur du lien entre entreprises et protection de la biodiversité. Plusieurs États membres, dont l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni, ont aussi élaboré des programmes nationaux visant à promouvoir les liens entre entreprises et protection de la biodiversité.

La Commission européenne est également convaincue que le monde de l'entreprise peut apporter une contribution si-

gnificative à la protection de la biodiversité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Nous avons besoin du soutien et de l'engagement des entreprises pour réussir à enrayer la perte de biodiversité. La Commission entend dès lors prendre appui sur les très solides bases fournies par nos collègues portugais, qui ont fait du lien entre entreprises et biodiversité une action prioritaire de leur présidence en 2007, en vue de développer une initiative européenne sur le thème "Entreprises et biodiversité". Cette initiative complétera les actions en cours aux niveaux international et national. Pour mener à bien ce travail, la Commission va mettre sur pied une structure technique afin de créer un solide réseau de mise en œuvre en collaboration avec les secteurs d'activités, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations nationales.

Nous ne parviendrons à progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif de 2010 que si les entreprises sont convaincues de la valeur ajoutée de cette initiative. Bien que ces partenariats soient volontaires, les secteurs d'activités qui y participeront devront s'engager à respecter et soutenir le cadre juridique actuel régissant la protection de la biodiversité. Je suis convaincu que l'énergie, les compétences et les ressources du monde de l'entreprise peuvent apporter une contribution très positive à la protection de la biodiversité et jouer un rôle majeur pour enrayer la perte de biodiversité.»

Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature

Jeudi 27 novembre 2008 à 20 h 00, au Centre Sportif et Culturel de Maransart, 11 rue de Colinet

À l'ordre du jour :

- 1. Rapport d'activités de l'exercice 2007-2008**
- 2. Rapport financier de l'exercice**
- 3. Décharge aux administrateurs**
- 4. Perspectives et budget pour l'exercice 2008-2009**
- 5. Nomination des administrateurs pour la période 2008-2010**
- 6. Divers**

Ce texte tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale.

Seuls les membres effectifs, en ordre de cotisation, prennent part aux votes éventuels.

Les membres effectifs empêchés d'assister à l'assemblée peuvent donner procuration à un autre membre effectif en règle de cotisation (2 procurations au maximum).

L'Assemblée Générale est ouverte à tous.

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel

Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be, en y indiquant leurs nom et adresse.

Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne-Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres.

Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.



Y a-t-il un lien entre éco-consommatio

Le cancer, voilà bien une maladie qui fait peur. Qui ne connaît pas un ami, un proche, un collègue atteint par elle ? Doit-on rester passif, attendre qu'elle choisisse sa victime, vivre avec une épée de Damoclès sur la tête, ou peut-on être actif et augmenter nos chances pour la prévenir ? Si nous sommes préoccupés par la santé de la planète, nous le sommes tout autant par notre propre santé. La Newsletter du Réseau Eco-consommation parue cet été nous propose une réflexion sur la question, que nous reproduisons ci-dessous.

« Nous avons été interpellés par le livre «Anticancer, prévenir et lutter grâce à nos défenses naturelles» du Professeur David Servan-Schreiber qui insiste sur le rôle de l'alimentation dans la prévention et la lutte contre le cancer. Il met également en évidence le fait que l'inactivité physique, certains produits chimiques et produits de consommation courante favorisent le cancer. «Nous sommes souvent persuadés que le cancer est une affaire de gènes, pas de style de vie. Or, c'est l'inverse qui est vrai.» écrit-il. L'OMS estime en effet que 80 % des cancers seraient dus à des facteurs externes liés au mode de vie.

Le Pr Servan-Schreiber identifie trois facteurs qui ont fortement bouleversé notre environnement depuis 1940 :

- **l'augmentation de la consommation de sucres raffinés** (sucre de canne, de betterave, sirop de maïs...) **et de farines blanches** (pain blanc, riz blanc, pâtes blanches...). En Europe, nous consommons ainsi 70 kg de sucre raffiné/an/personne en moyenne.

- **la transformation de l'agriculture et de l'élevage** : remplacement du pâturage par une alimentation du bétail basée sur le maïs, le soja et le blé qui ne contiennent quasiment pas d'oméga-3. Le rapport en acides gras oméga-6/oméga-3 dans notre propre alimentation a été complètement modifié. Celui-ci est resté très bas (entre 1 et 2)

pendant des millions d'années et il a connu une nette augmentation au cours des dernières décennies atteignant des niveaux de l'ordre de 15, voire 20, alors qu'il ne devrait pas dépasser 5. Ceci a encore été accentué par l'introduction dans notre alimentation de margarines et graisses hydrogénées riches en oméga-6.

Par ailleurs, l'utilisation d'hormones de croissance est une autre pratique néfaste : elles peuvent se retrouver dans le lait que nous consommons et favoriser la croissance de cellules cancéreuses.

- **l'exposition à de multiples produits chimiques qui n'existaient pas avant 1940** (pesticides, produits d'entretien, cosmétiques...) et qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire puis chez l'homme.

Quel rapport avec l'éco-consommation ?

Tout comme pour la lutte contre les changements climatiques, nous pouvons prendre les choses en main pour ne pas simplement subir notre environnement mais bien en maîtriser quelques composantes essentielles comme notre nourriture ou l'air intérieur de nos maisons.

Et bonne nouvelle : on peut faire d'une pierre deux coups ! Beaucoup de gestes que nous conseillons d'adopter pour diminuer notre empreinte écologique sont aussi recommandés pour nous protéger du cancer en limitant notre exposition aux facteurs toxiques de l'environnement.

En voici quelques-uns :

- Manger des fruits et légumes locaux et de saison

Au niveau santé, le conseil est très simple : il faut consommer suffisamment de fruits et légumes (au moins 400 g ou cinq portions par jour) en quantité et en variété. Préférons-les bio pour éviter au maximum les résidus de pesticides. Les fruits et légumes produits localement obtiennent de meilleurs résultats dans les analyses de résidus de pesticides.

Respecter les saisons permet par ailleurs de disposer des produits savoureux à des prix abordables mais aussi de profiter des vertus d'une plus grande variété de fruits et légumes.

- Préférer une alimentation bio

D'après Jean-Marc Jancovici (www.manicore.com), les produits biologiques permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % (voire plus pour certaines productions). Ils ne contiennent en outre peu ou pas de pesticides, pas d'hormones de croissance, pas d'antibiotiques administrés à titre préventif.

On veillera bien sûr à consommer local autant que possible, en privilégiant les circuits courts.

- Manger moins de viande et notamment de viande rouge

Un rapport des Nations unies (2006) conclut que la contribution de l'élevage à l'effet de serre est plus élevée que celle du secteur des transports. En Belgique, la consommation de viande a augmenté de 60 % en 50 ans (voir www.fsagx.ac.be/fac/fr/accueil/presse/communiqu.08.06.06.pdf) ! Or, le Fonds Mondial de la Recherche contre le Cancer recommande de consommer moins de 500 g de viande rouge (cuite, ce qui correspond à 700-750 g de viande crue) par semaine, dont une part minime ou nulle de charcuterie. La «viande rouge» inclut le bœuf, le porc, l'agneau et le chevreau ainsi que la viande contenue dans les plats préparés.

Quant à la volaille mieux vaut ne pas consommer la peau.

Plus d'infos dans notre fiche-conseil «Si on mangeait moins de viande ?» (voir www.ecoconso.be/spip.php?article286).

- Cuisiner du frais, éviter les plats préparés

Point de vue santé, les plats préparés manquent souvent de légumes, sont trop gras et trop salés. Or, nous devrions éviter des produits industriels riches en graisses végétales hydrogénées ou partiellement hydrogénées, riches en oméga-6



n et diminution du risque de cancer ?

mais aussi trop salés et/ou trop sucrés.

Cuisiner du frais permet d'éviter pas mal d'emballages (en Europe, nous en jetons 160 kg/personne et par an dont 2/3 sont d'origine alimentaire), ce qui est aussi un vrai avantage environnemental.

- Consommer moins de sucre

Au niveau mondial, le sucre est fabriqué essentiellement à partir de betterave (pays du Nord) et de canne à sucre (pays du Sud), deux cultures utilisant massivement engrais et pesticides.

Nous en consommons beaucoup trop ! Boissons ultra-sucrées censées être rafraîchissantes, pâtisseries, desserts... mais aussi sucre caché dans bon nombre de préparations industrielles comme les céréales du petit déjeuner.

Outre le fait que le sucre nourrit directement le cancer, il favorise aussi le surpoids alors que le maintien d'un poids optimal tout au long de la vie pourrait être l'un des principaux moyens de se protéger du cancer.

- Ne pas prendre la voiture pour les petits trajets, préférer la marche ou le vélo

Pratiquer une activité physique modérée au moins trente minutes par jour (soit 2,5 km de marche) est recommandé pour la santé. Intéressant quand on sait que, dans une ville comme Bruxelles, la moitié des déplacements sont inférieurs à 3 km ! D'autant que les petits trajets sont particulièrement polluants : non seulement le moteur surconsomme mais, en plus, les dispositifs de dépollution (catalyseur, filtre à particules quand il y en a un) ne fonctionnent pas bien avec un moteur froid.

Plus d'infos dans notre fiche-conseil «Mieux utiliser sa voiture» (voir www.ecoconso.be/spip.php?article97).

Voir aussi le communiqué de presse des fédérations de défense de l'environnement : «Un autre Plan contre le Cancer : diminuer l'usage de la voiture !» (voir www.sante-environnement.be/spip.php?article286).

- Ne pas utiliser de pesticides à la maison

En 2003, un tiers des pesticides (en poids de matière active) ont été utilisés pour l'entretien des jardins en Belgique. Ce ne sont pourtant pas des produits anodins ! Les particuliers devraient éviter l'utilisation de ces produits et, si nécessaire, préférer les pesticides à base d'huiles essentielles, d'acide borique ou de terre diatomacée.

La liste complète des produits substituables aux pesticides et insecticides les plus suspects est disponible sur www.panna.org (Pesticide Action Network).

Consultez aussi les dossiers de l'Art d'Eco-consommer : «Insecticides utilisés dans la maison : attention danger» (voir www.ecoconso.be/spip.php?article343) et «Les pesticides au jardin» (voir www.ecoconso.be/spip.php?article450).

- Eviter les produits chimiques superflus pour le nettoyage

Les produits de nettoyage courants (lessive liquide, nettoyeur/désinfectant, désodorisant des cuvettes de toilette) contiennent généralement des alkylphénols (nonoxynol, octoxynol, nonylphénol, octylphénol, etc.).

Utilisez plutôt du vinaigre blanc (pour les surfaces et les sols), du bicarbonate de soude, du savon de Marseille et du nettoie-tout écologique (p. ex avec Ecolabel européen).

Plus d'infos dans notre fiche-conseil «Une autre façon de nettoyer» (voir www.ecoconso.be/spip.php?article25).

- Préférer des cosmétiques bio

Il faut également être attentif aux produits pour le soin du corps ! Eviter les déodorants avec antitranspirants contenant de l'aluminium (surtout chez les femmes qui se rasent les aisselles et facilitent ainsi la pénétration de l'aluminium dans l'organisme).

Eviter aussi les cosmétiques, lotions, shampoings, teintures de cheveux, laques, mousses, gels, vernis à ongles, crèmes solaires, déodorants contenant des oestrogènes ou hormones placentaires,

des parabènes ou phtalates.

Plus d'infos dans notre fiche-conseil «Les cosmétiques bio» (voir www.ecoconso.be/spip.php?article193).

- Mais aussi ...

Bien entendu, on n'oubliera pas les facteurs cancérigènes bien connus : tabagisme (même passif !), exposition non protégée au soleil, excès d'alcool...

Quant au GSM il faut faire particulièrement attention avec les enfants, beaucoup plus vulnérables que les adultes ! Voir brève sur www.ecoconso.be

Pour aller plus loin

«Anticancer, prévenir et lutter grâce à nos défenses naturelles», Pr David Servan-Schreiber, Editions Robert Laffont, 2007

Téléchargez gratuitement le livret «les réflexes anticancer au quotidien» fourni avec le livre sur le site www.guerir.fr

Le Pr David Servan-Schreiber a fait une conférence en février 2008. Retrouvez l'intégralité de son intervention sur le site d'Etopia : www.etopia.be

Des conseils complémentaires sont également disponibles par ailleurs :

World Cancer Research Fund / American Institute for Cancer Research Food, «Nutrition, Physical Activity, and the Prevention of Cancer, a Global Perspective» Washington D.C. AICR, 2007.

Télécharger le résumé en français (PDF) ainsi que les 10 recommandations pour la prévention du cancer sur www.fmrc.fr

Pr. Dominique Belpomme «Guérir du cancer ou s'en protéger» Editions Fayard, 2005.

Voir aussi «Trente règles individuelles pour éviter l'apparition des cancers» sur www.artac.info

Article rédigé par Jonas Moerman



Nouvelle législation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB)

La transposition de la directive européenne 2002/91/CE sur la PEB se met en place progressivement en Wallonie. Le Parlement wallon a voté, en avril 2007, déjà un décret modifiant le CWATUP en CWATUPE. Le 17 avril dernier, le Gouvernement wallon a adopté les arrêtés d'application.

En ce 1er septembre 2008, un nouveau décret de la Région wallonne entre donc en application. Il concerne tous les bâtiments neufs ou les rénovations faisant l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. Ces bâtiments devront satisfaire à certaines exigences renforcées au niveau de l'isolation thermique et de la ventilation.

Les nouvelles valeurs en matière d'isolation sont K45 avec ventilation pour les bâtiments neufs et U_{max} (coefficient global de transmission thermique) pour les éléments neufs et reconstruits, avec ventilation en cas de remplacement de châssis pour tous les bâtiments rénovés.

Les valeurs U_{max} seront calculées selon la norme actuelle NBN B62-002 + addenda, de septembre 2008 à septembre 2009.

La date à prendre en compte pour l'application des nouvelles prescriptions est la date de dépôt de la demande de permis d'urbanisme.

D'autres dispositions, qui concernent les nouvelles constructions, entreront en vigueur le 1er septembre 2009.

Toutes ces dispositions sont prises afin de rencontrer les objectifs de Kyoto, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, par une diminution des déperditions thermiques, voire par l'optimisation des sources de chaleur.

C'est l'occasion de rappeler quelques petites notions « à la page ».

La maison passive implique que l'enveloppe du bâtiment (murs + toiture + plancher + baies vitrées) soit très performante tant au niveau de son isolation que de son étanchéité à l'air, et soit équipée d'un système de ventilation mécanique contrôlé avec échangeur de chaleur. Ce type de bâtiment consomme moins de 15 kWh/m²/an, ce qui corres-

pond à environ 1,5 litre de mazout par m³/an (soit 4 fois moins qu'un bâtiment construit selon la norme K45).

La maison basse énergie consomme 30 kWh/m²/an (soit 10 fois moins qu'une maison construite durant les années 1970).

L'écoconstruction prend en compte le choix des matériaux et leur mise en œuvre afin de rendre le bâtiment le plus sain possible pour ceux qui vont l'habiter, avec un impact le plus faible possible sur l'environnement. C'est une approche globale du bâtiment et de son environnement, qui privilégie les matériaux naturels, les énergies renouvelables, les technologies économes en énergie et en eau.

L'habitat bioclimatique désigne un bâtiment dans lequel l'architecte profite au maximum des apports solaires, de l'orientation du bâtiment, des éléments architecturaux ou végétaux, dans le but de réduire les besoins en chauffage et en climatisation. Il s'agit, par exemple, d'éviter les surchauffes estivales, en appliquant le principe de l'inertie thermique et la ventilation naturelle. Encore ici, le but poursuivi est la réduction des besoins de chauffer et de ventiler.

Pour de plus amples informations, consultez la publication de la DGTRE Réactif n° 56 ou le site <http://energie.wallonie.be>

COTISATIONS

Vous avez dans les mains le 75ème numéro de notre bulletin LASNE NATURE que nous publions régulièrement depuis 19 ans.

Cela n'a été possible que grâce à vos nombreuses cotisations.

La cotisation, valable 12 mois, est au minimum de 10 € à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

La nature de septembre à novembre

Il est rare de rencontrer le **hérisson** (*Erinaceus europaeus*) en journée, l'animal étant nocturne. Il chasse surtout en début de nuit, et si vous avez un tas de compost, vous pourriez l'observer se délecter de quelques morceaux de choix. La présence de son passage peut être trahie par les crottes laissées par cet insectivore. Elles sont d'un noir brillant, de forme allongée cylindrique de 8 à 10 mm de diamètre pour une longueur de 3 à 4 cm de long, souvent effilées à l'une des



extrémités. Elles contiennent surtout des débris d'insectes, mais à l'automne des restes de baies sont fréquents.

Parmi les arthropodes, dans la classe des arachnides, on trouve les **faucheux**, à ne pas confondre avec les araignées. Les faucheux se distinguent de leurs cousines les araignées par le fait qu'ils ont l'abdomen et le thorax soudés, qu'ils ne produisent pas de soie et ne sont pas venimeux. Ils ont un petit corps et de très longues pattes (quatre paires). Le faucheur est mature à la fin de l'été, et il a la particularité de pouvoir perdre une patte lorsqu'il est poursuivi.



La patte continuant à s'agiter par mouvements réflexes, elle attire le regard de l'ennemi, qui laisse filer sa proie.

L'**Achillée millefeuille** (*Achillea millefolium*) égaie jusqu'en octobre de ses petites fleurs blanches ou roses les talus, bords de chemin ou autres endroits propices. Cette plante appelée aussi herbe de la Saint-Jean, sourcils-de-Vénus, herbe aux charpentiers est une composée aromatique aux multiples



Compensation des émissions de CO₂ : un classement pour bien choisir

Nous reproduisons ci-dessous, un communiqué de presse du 12 juillet 2008, de la Fédération Inter-Environnement Wallonie qui a analysé les performances des différents programmes proposés en Belgique.

La compensation volontaire des émissions de CO₂, tant dans le cadre professionnel qu'au niveau privé, est devenue très tendance. Les initiatives pour calculer ses émissions de carbone et les « annuler » en finançant des projets qui contrebalancent positivement l'impact sur l'effet de serre se multiplient. Toutefois, faute d'un cadre réglementaire clair, le choix du programme de compensation s'avère particulièrement difficile voire aléatoire.

La Fédération Inter-Environnement Wallonie a demandé à André Heughebaert, chercheur à l'ULB, de réaliser une étude afin de porter un jugement indépendant sur l'offre actuelle. L'objectif est de permettre aux consommateurs de choisir en parfaite connaissance de cause... et, accessoirement, de stimuler le secteur à progresser.

L'étude (qui actualise et complète un travail entrepris en 2007) se limite aux principaux programmes de compensation de CO₂ accessibles aux particuliers en Belgique, à savoir Atmosfair, CO₂ Logic, MyClimate, ActionCarbone, CompenCO₂, Climact et CNG GreenSeat. Ces programmes sont jugés sur la qualité de la compensation qu'ils proposent, qualité considérée

d'un point de vue environnemental, éthique mais aussi d'équité entre pays du Nord et pays du Sud.

Le classement s'est opéré sur base des critères suivants :

- la qualité des certificats (évaluation de la garantie de réduction d'émissions offerte aux clients) ;



- la qualité des calculs des émissions de gaz à effet de serre ;

- la qualité des projets soutenus par les programmes, avec une préférence pour les petits projets répondant à des besoins locaux ;

- la qualité des standards d'évaluation des projets ;

- la localisation des projets, avec une préférence pour les pays les plus pauvres ;

- la sensibilisation ou la manière de présenter la compensation, avec une préférence pour l'accent mis sur la réduction préalable des émissions ;

- la structure de la gestion du programme de compensation, avec une

préférence pour les structures mixtes à faibles frais ;

- la transparence du programme, mesurée via la qualité et la disponibilité des rapports d'activités.

L'étude classe en tête Atmosfair, organisation qui offre la plus grande garantie de qualité et est un modèle à suivre. Arrivent ensuite CO₂ Logic et MyClimate, programmes également recommandables.

Inter-Environnement Wallonie rappelle toutefois qu'avant de penser à compenser, il importe que particuliers et entreprises mettent tout en oeuvre pour réduire leurs émissions.

La Fédération demande par ailleurs aux autorités publiques d'encadrer cette nouvelle activité économique sur les modèles français et britannique, par la création d'une charte, d'un code de bonne conduite ou d'un label de qualité garantissant aux clients une compensation durable.

Vous trouverez l'étude dans son intégralité sur www.iewonline.be

Contacts:

Pierre Titeux, Attaché de presse: 081.255.284 – 0479.497.656

Julien Vandeburie, Chargé de mission Energie/Climat: 081.255.262 – 0477.495.434

La nature de septembre à novembre

vertus : antiseptique, antispasmodique, astringente, carminative, cicatrisante, diurétique, emménagogue, hémostatique, tonique et vulnérable. On la qualifie de millefeuille car ses longues feuilles sont fortement découpées. Son nom viendrait du fait qu'Achille s'en serait servi pour ses vertus thérapeutiques. Les Celtes entouraient sa cueillette de rites religieux.

Voici une plante peut-être échappée d'un jardin, qui ressemble, en septembre, à une lanterne japonaise de couleur orange, au travers de laquelle l'enveloppe finement dentelée laisse apparaître une baie écarlate. Il s'agit de l'« amour en cage », autre nom du **Physalis** (*Physalis alkekengi*), ou encore le



coqueret. Le fruit est comestible, et la plante, déjà connue de Dioscoride et de Galien, peut soigner la goutte, les maladies calculeuses et certains œdèmes.

Quand on le voit, on ne peut que s'émerveiller. Son corps est brun rosé, avec le croupion blanc et la queue noire, des taches bleues et blanches aux ailes. C'est le **geai des chênes** (*Garrulus glandarius*),

un corvidé de la même famille que la corneille et la pie. Son cri est rauque et pénétrant. Il se nourrit de glands qu'il amasse dans son jabot, pour les régurgiter dans un endroit calme plus tard. Il en avalera une partie, et enterrera le reste pour les périodes de disette hivernales. C'est ainsi que de quelques cachettes oubliées sortiront, au printemps, de jeunes chênes.





Je peux faire quelque chose pour la biodiversité

Nous le savons, la perte de biodiversité est importante de nos jours, et les activités humaines en sont souvent la cause.

En Wallonie, 10 % de la flore et de la faune sont d'ores et déjà éteintes, 30 % des espèces restantes sont menacées de disparition. Il s'agit de 71 % des espèces de reptiles, 55 % des espèces de papillons de jour, quarante-six des espèces de poissons et 40 % des espèces d'abeilles. Les écosystèmes sont aussi menacés, alors que ceux-ci nous procurent gratuitement des services inestimables et irremplaçables. Ainsi ils nous fournissent :

- ils nous fournissent notre alimentation
- ils nous fournissent les matières premières comme le bois, le sable, la roche, les minéraux, le pétrole
- ils contribuent à la purification de l'air et de l'eau
- ils contribuent à la stabilisation du climat
- ils atténuent les conséquences des sécheresses, inondations et autres catastrophes naturelles

Chacun peut faire quelque chose pour arrêter cette perte qui a un coût socio-économique difficile à évaluer.

- En tant que citoyen propriétaire d'un jardin, nous pouvons préférer les espèces végétales indigènes qui constituent les plantes hôtes d'une faune diversifiée. Si nous disposons de suffisamment de place, nous pouvons conserver une zone non tondue ou entretenue de

manière peu intensive qui accueillera une incroyable vie sauvage. Nous pouvons limiter au maximum l'emploi d'engrais et de pesticides.

- Nous pouvons inciter nos élus à promouvoir les actions favorables à la biodiversité.
- Nous pouvons nous impliquer dans des structures participatives ou associations qui défendent la biodiversité, comme Lasne Nature asbl ou le PCDN communal — vous connaissez ?
- Nous pouvons participer aux multiples activités de découverte nature proposées régulièrement.
- Nous pouvons favoriser l'éco-consommation en achetant des produits locaux et de saison, l'achat direct aux producteurs, les produits labellisés garant d'une utilisation durable des ressources naturelles.
- Nous pouvons enfin, nous déplacer en favorisant la marche, le vélo et les transports en commun.

Les autres acteurs que sont les élus, mandataires publics, décideurs politiques, agents régionaux, provinciaux et communaux, agriculteurs, gestionnaires forestiers, de chasse, de pêche ou d'infrastructure touristique, industriels et responsables d'entreprise, tous peuvent mettre en place des mesures qui favoriseront cette précieuse biodiversité.

Pour plus d'information, consultez le portail de l'environnement de la Région wallonne <http://environnement.wallonie.be>

MIEL

OU VINAIGRE

Les années passent et rien ne change. Nous l'évoquions déjà dans une édition de 2006, la chaussée de Charleroi, entre La Belle Alliance et le Monument Gordon, est bordée d'une piste cyclable en site propre, dont le manque d'entretien est déplorable.

La haie qui la borde n'est pas taillée correctement (quand elle est taillée), l'assiette de la piste est envahie par la végétation, ce qui réduit la largeur utile, à certains endroits, à 30 cm. Comment peut-on laisser aller une infrastructure qui était exemplaire avec une largeur de la piste de 2,5 m ?



Dans le même ordre d'idée, nous avons encore constaté, cet été,

que certains riverains de chemins, sentiers, trottoirs ne pensent pas aux usagers qui sont contraints à



progresser au travers d'une végétation exubérante produite par les haies qui bordent leurs propriétés, et qui ne sont pas taillées à temps. La bonne nouvelle, c'est que nous avons appris que le service Environnement de Lasne met les bouchées doubles pour que la situation s'améliore. Vous pouvez donc signaler les endroits «à problème» au 02 6340493; une procédure se mettra en route, avec vérification, courrier, suivi, et intervention éventuelle des services de police.

Promeneurs, soyez vigilants. La chute d'une branche, voire d'un arbre est toujours possible, comme en témoigne la chute spectaculaire d'un arbre sur le sentier 99 (dit du Sécheron) et une propriété voisine.



Qui détruit les panneaux de signalisation? Ici c'est en utilisant une arme à feu que de nombreux impacts ont endommagé le panneau.





Quels engrais pour nos jardins ?

suite de la page 4

parcelles libérées au début de septembre, il ne craint pas le gel, et est enfoui au printemps. Les légumineuses comme la féverole, ou la vesce permettent l'enrichissement du sol en azote.

Attention à l'utilisation des engrais en général :

- Même naturels les amendements peuvent créer des problèmes.

- Ne pas mettre trop de fumier : en trop grande quantité il peut entraîner la pollution de la nappe phréatique par les nitrates.

- Attention aux cendres qui alcalinisent le sol, le rendant stérile.

- En règle générale, évitez les excès !

- Si vous voulez faire des apports, faites analyser votre sol et effectuez les amendements petit à petit par palier.

- Les plantes telles que l'ortie et la consoude, sont des plantes intéressantes pour le jardinier.



Avez-vous pensé à récolter les graines de vos plantes ?

Pour plus d'infos, contactez-nous par mail à semence@lasne-nature.be

COLLECTES SELECTIVES

SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

SEPTEMBRE

Mardi 2 : papiers et cartons

Mardi 9 : sacs bleus (PMC)

Mardi 23 : sacs bleus (PMC)

Mardi 30 : papiers et cartons

OCTOBRE

Mardi 7 : sacs bleus (PMC)

Mardi 21 : sacs bleus (PMC)

Mardi 28 : papiers et cartons

NOVEMBRE

Mardi 4 : sacs bleus (PMC)

Mardi 18 : sacs bleus (PMC)

Mardi 25 : papiers et cartons

DECEMBRE

Mardi 2 : sacs bleus (PMC)

Mardi 16 : sacs bleus (PMC)

Mardi 23 : papiers et cartons

Mardi 30 : sacs bleus (PMC)

GROS ENCOMBRANTS

Mercredis 3 septembre et 29 octobre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.

Mercredis 10 septembre et 5 novembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredis 17 septembre et 19 novembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredis 24 septembre et 26 novembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

Les dictons du cultivateur

« A Notre-Dame (8 septembre), le jour et la nuit couchent ensemble »

« Si octobre est trop chaud, en février la glace est au carreau »

« Brouillard en novembre, l'hiver sera tendre »

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel plus beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
« 14 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 1,62 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,70 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,08 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Prix noir et blanc : 5 € + frais d'expédition : 1,62 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,54 €.

• **POLOS ET TEE-SHIRTS**

100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S.M.L. ou XL
Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches cour-

tes, couleur olive Tailles S.M.L., XL ou XXL Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 02/633 31 28.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 1,62 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

SEPTEMBRE 2008

Ven 5
Sam 6
Dim 7 **Salon Valériane** pour notre santé et celle de la terre, à Namur Expo, organisée par Nature & Progrès. Renseignements sur www.natpro.be et au 081 303690.

Dim 14 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Rejoignez-nous pour quelques heures. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Dim 21 **Journée de la mobilité à Lasne** avec des circuits pédestre et cycliste pour les familles + d'autres animations. Voir article page 1

Jeu 25 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

OCTOBRE 2008

Ven 3
Sam 4
Dim 5 **Les Jardins d'Aywiers** de 13 h à 18 h le vendredi et de 10 h à 18 h les samedi et dimanche. Thème: «Et si la biodiversité devenait le fil conducteur de notre jardin...». Lasne Nature sera présente sur le site.

Lun 6
au
Sam 11 **Exposition «Troubled Waters»** de 10 h à 18 h, à la maison communale de Rixensart, organisée par le Rotary Club de Genval. Renseignements au 010 416812.

Dim 12 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 30 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

NOVEMBRE 2008

Dim 16 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Dim 23 **Promenade guidée «L'automne, préparation de la nature à l'hiver»** au Parc Solvay de La Hulpe. RV à 10 h 00 au parking Folon (côté Gaillemarde)

Jeu 27 **Assemblée Générale de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart à 20 h 00. Voir ordre du jour page 5

DECEMBRE 2008 (provisoire)

Dim 14 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Il y a un travail pour chacun. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Pas de réunions mensuelles de Lasne Nature en décembre

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66.

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS Tél.: 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (Conservateur) 02 653 55 79 après 20 h.

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64.

Cellule Plantes et semences : Valérie REGNIER 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66 et

Didier GELUCK : 02 633 30 24.

Siège social:

3, rue de Fichermont 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS **001-2326233-55** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.
POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature **001-2693758-47** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 74

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	R	M	I	L	L	A	I	R	E
2	L	A	U	R	I	E	R	T	I	N
3	I	N		E	L	I	S	I	O	N
4	B	A	T		A		E	N		U
5	O	T	A	I	S		N	E	V	A
6	U	R		O		V	A	R		G
7	F	E	U		P	E	L	A	G	E
8	I	S		D	O	N		I	N	A
9	E		P	O	S	I	T	R	O	N
10	R	E	S	S	E	R	R	E	N	T

GRILLE N° 75

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. A besoin de notre aide au mois de mars. 2. Huissier au service des tribunaux. 3. Mises au courant d'un secret. 4. En base huit. 5. Bœufs noirs – Lémurien d'Inde. 6. Atome chargé électriquement – Pour l'oiseau. 7. Sports de combat – Non dit. 8. Lycée – Arbustes de montagne, de jardin ou d'appartement. 9. Division géologique – Homophone du précédent. 10. Plantes des rochers.

VERTICALEMENT

1. Pour le ruisseau ou l'oïselet. 2. Il y en a plus d'un dans notre commune – Évolue vers l'asphyxie. 3. Publient – N'est plus. 4. Petit cigare – A sec. 5. Chez les insectes il est composé – Familièrement beaucoup. 6. Individu anonyme – Adjectif possessif. 7. Adverbe palindrome – Fleuve – Épouse de Jacob. 8. Une de nos lianes – Étendue de dunes. 9. Chimiste américain – Symptôme de l'hépatite. 10. Anneaux – Affaiblis.